Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203905-20251219-20250606-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf décembre à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 12 décembre 2025,

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, CARRIER Jean, COLLET Philippe, LE GONIDEC Jérémy, LIBOUBAN Nicolas, LE COLZEER Magalie, LE GONIDEC Julie, BOBO Jeanne.

Procurations : PERON Samuel à Daniel LE MEUR et LE PIVER Alan à LIBOUBAN Nicolas

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 13

Secrétaire de séance : Philippe COLLET

COLIS DE NOEL

Comme tous les ans Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal un modèle de colis réalisé par Distrivert pour les Yviasais de plus de 80 ans qui n'ont pas pu participer au repas des aînés du mois d'octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité la commande de 31 colis comme suit 29 colis concernant les personnes seules et 2 colis pour les couples auprès de Distrivert.

Le Maire,

Mme LE GRAET Karine

